



COMMUNE DE BOLBEC

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il est le bilan financier dressé par le Maire et doit être en concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public. Il fait l'objet d'un vote par le Conseil Municipal au plus tard le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du document budgétaire.

Le compte administratif 2024 est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 25 juin 2025.

Il peut être consulté sur simple demande au service Finances de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il reprend la même structure que le budget primitif. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Le résultat de l'exercice 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DÉPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RÉSULTAT D'EXÉCUTION</i>
Réalisés	16 451 019,07 €	17 689 164,12 €	+ 1 238 145,05 €
Excédent reporté de 2023		1 163 848,61 €	+ 1 163 848,61 €
TOTAL	16 451 019,07 €	18 853 012,73 €	+ 2 401 993,66 €
			EXCÉDENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

SANS LES RESTES A RÉALISER	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXÉCUTION
Réalisés	5 987 887,11 €	3 694 867,94 €	- 2 293 019,17 €
Affectation de 2023		1 194 138,13 €	+ 1 194 138,13 €
Déficit reporté de 2023	763 141,49 €		- 763 141,49 €
TOTAL	6 751 028,60 €	4 889 006,07 €	- 1 862 022,53 €

AVEC LES RESTES A REALISER	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXECUTION
Reports	404 292,76 €	1 008 317,46 €	+ 604 024,70 €
TOTAL	7 155 321,36 €	5 897 323,53 €	- 1 257 997,83 €

DÉFICIT

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

	MONTANT
Excédent de la section de fonctionnement	+ 2 401 993,66 €
Déficit de la section d'investissement	- 1 257 997,83 €
RÉSULTAT CUMULÉ	+ 1 143 995,83 €

EXCÉDENT

II. La section de fonctionnement

a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts de la fiscalité directe locale, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 se sont élevées à **17 428 899,43 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de personnel représentent **9 123 073,81 euros** des dépenses de fonctionnement de la ville qui s'élèvent à **15 548 676,91 euros** pour 2024.

b. Les dépenses de la section par chapitres :

DÉPENSES	2023	2024	Variation	
	Montant	Montant	Montant	%
DE FONCTIONNEMENT				
- Charges à caractère général	4 348 916,48 €	3 795 295,74 €	- 553 620,74 €	- 12,73%
- Charges de personnel	9 050 075,43 €	9 123 073,81 €	+ 72 998,38 €	+ 0,81%
- Atténuations de produits	25 251,00 €	27 253,00 €	+ 2 002,00 €	+ 7,93%
- Autres charges de gestion	2 110 203,82 €	2 436 564,00 €	+ 326 360,18 €	+ 15,47%
- Charges financières	178 532,33 €	164 492,17 €	- 14 040,16 €	- 7,86%
- Charges exceptionnelles	305,12 €	1 998,19 €	+ 1 693,07 €	+ 554,89%
<i>sous-total - DÉPENSES RÉELLES</i>	<i>15 713 284,18 €</i>	<i>15 548 676,91 €</i>	<i>- 164 607,27 €</i>	<i>- 1,05%</i>
- Amortissements et provisions	578 904,94 €	499 704,36 €	- 79 200,58 €	- 13,68%
- Opérations de cessions	91 654,00 €	402 637,80 €	+ 310 983,80 €	Non sign.
<i>sous-total - DÉPENSES D'ORDRE</i>	<i>670 558,94 €</i>	<i>902 342,16 €</i>	<i>+ 231 783,22 €</i>	<i>+ 34,57%</i>
TOTAL GÉNÉRAL	16 383 843,12 €	16 451 019,07 €	+ 67 175,95 €	+ 0,41%

Les dépenses réelles de fonctionnement – Les principales variations :

- Les charges à caractère général **-553 621 €** dont :
 - L'énergie et l'électricité : -173 042 € ;
 - Le carburant : -17 672 € ;
 - L'achat de denrées alimentaires : -19 932 € ;
 - L'achat de fourniture d'entretien : -21 431 € ;
 - L'achat d'autres fournitures et petits équipements : -36 611 € ;
 - L'achat de fournitures de voirie : -7 334 € ;
 - L'achat de fournitures administratives : -4 768 € ;
 - L'entretien des bâtiments, terrains, voies et réseaux : -8 711 € ;
 - La fourniture d'eau et assainissement : -3 550 € ;
 - La location de matériels et équipements : -51 262 € ;
 - Études et recherches (entre autres Études stratégies – PVD) : -150 022 € ;
 - Le versement à des organismes de formation : -6 892 € ;
 - Les frais d'affranchissement : -6 434 € ;
 - La maintenance : -57 743 € dont certaines dépenses sont comptabilisées maintenant au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante).
- Les charges de personnel en évolution haussière de seulement **+0,81 %**.
- Les atténuations de produits **2 002 €**, comprenant le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements.
- Les variations des autres charges de gestion sont :
 - La participation au service incendie : +13 211 € ;
 - La subvention au C.C.A.S. : +197 934 € ;
 - Les subventions aux associations : +49 520 € ;
 - L'imputation des droits d'utilisation des logiciels : +50 724 € mandatés les années précédentes en « Maintenance – Chapitre des charges à caractère général).
- Les charges financières : **-14 040 €**.

c. Les recettes de la section par chapitres :

RECETTES	2023	2024	Variation	
DE FONCTIONNEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Atténuation de charges	69 104,62 €	39 643,27 €	- 29 461,35 €	- 42,63%
- Produits des services	556 410,04 €	584 269,98 €	+ 27 859,94 €	+ 5,01%
- Impôts et taxes (Hors AC&DSC)	191 214,00 €	191 214,00 €	+ 0,00 €	-
- Attribution de Compensation	6 618 081,00 €	6 618 081,00 €	+ 0,00 €	-
- Dotation de Solidarité Com.	192 594,00 €	190 479,00 €	- 2 115,00 €	- 1,10%
- Fiscalité locale	5 493 287,55 €	5 425 337,89 €	- 67 949,66 €	- 1,24%
- Dotations et participations	4 786 473,51 €	4 065 990,40 €	- 720 483,11 €	- 15,05%
- Autres produits de gestion	235 890,81 €	118 426,25 €	- 117 464,56 €	- 49,80%
- Produits financiers	3 971,85 €	4 181,37 €	+ 209,52 €	+ 5,28%
- Produits exceptionnels	92 543,51 €	191 276,27 €	+ 98 732,76 €	+ 106,69%
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	<i>18 239 570,89 €</i>	<i>17 428 899,43 €</i>	<i>- 810 671,46 €</i>	<i>- 4,44%</i>
- Opérations de cessions	- €	250 763,80 €	+ 0,00 €	Non sign.
- Amortissements des subv.	10 790,60 €	9 500,89 €	- 1 289,71 €	- 11,95%
<i>sous-total - RECETTES D'ORDRE</i>	<i>10 790,60 €</i>	<i>260 264,69 €</i>	<i>+ 249 474,09 €</i>	<i>+ 2 311,96%</i>
- Excédent de fonctionnement reporté N-1	491 468,37 €	1 163 848,61 €	+ 672 380,24 €	+ 136,81%
TOTAL GÉNÉRAL	18 741 829,86 €	18 853 012,73 €	+ 111 182,87 €	+ 0,59%

Les recettes réelles de fonctionnement – Les principales variations :

- Atténuations de charges : ces recettes correspondent principalement aux indemnités journalières dans le cadre des arrêts maladies versées par la CPAM.
- Produits des services, il est constaté :
 - Produit des concessions dans les cimetières : -16 226 € ;
 - Produit des redevances d'occupation du domaine public : -6 486 € ;
 - Produit des redevances des services à caractère culturel : -26 581 € ;
 - Produit des redevances à caractère sportif : -8 117 € ;
 - Produit des redevances à caractère de loisir : +27 591 € ;
 - Produit des redevances à caractère social : +7 418 € ;
 - Produit des redevances des services périscolaires et enseignement +29 886 € ;
 - Remboursement par des tiers : +17 665 €.
- La fiscalité locale, il est constaté :
 - Taxes foncières et taxe d'habitation : +212 167 € ;
 - Taxe sur la consommation finale d'électricité : -253 973 € (Transfert des recettes au Syndicat Départemental d'Électrification de la Seine-Maritime) ;
 - Droits de mutation : -39 436 € ;
 - Droits de place : +6 482 €.
- Les dotations et participations :
 - La dotation forfaitaire : -8 121 € ;
 - La dotation de solidarité urbaine : +56 926 € ;
 - Le F.C.T.V.A. : +14 028 € ;
 - Les autres participations de l'Etat : -66 894 € (Perception de subventions en 2023 de l'État pour les « Études stratégies – PVD ») ;
 - La participation des autres organismes : -31 635 € comptabilisant notamment différents autres financeurs pour les « Études stratégies – PVD » ;
 - Les compensations et exonérations sur les taxes foncières variant à +80 156 € ;
 - Dotation pour les titres sécurisés : -6 119 € ;
 - Le « filet de sécurité » : -747 475 €.

- Les autres produits de gestion courante en diminution de **117 465 €**. Ce poste comprenant le remboursement des enlèvements pour mise en fourrière, les charges locatives, mais également les indemnités de sinistres et l'annulation de dépenses qui sont la conséquence de cette évolution.
- Les recettes des produits exceptionnels sont en diminution et comprennent pour l'exercice 2024 la cession d'immobilisations (bâtiment au 15 rue Paul BERT : 150 000 €, terrain lieudit « Le Vivier » à ORIL : 1 874 €), ainsi que l'annulation de mandats sur exercices antérieurs à hauteur de 39 402 €.

La fiscalité :

État 1288 M	2022		2023		2024	
	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux
Taxe d'habitation	544 921	15,50 %	909 337	15,50 %	1 026 911	15,50 %
Taxe Foncière Bâtie	10 879 320	58,41 %	11 598 964	57,65 %	12 095 509	57,65 %
Taxe Foncière Non Bâtie	87 918	52,79 %	93 294	52,79 %	98 686	52,79 %
Produit fiscal avant correction	6 425 091 €		6 893 497 € €		7 195 038 €	
Correction sur la TFB	-1 823 768 €		-1 950 178 €		-2 035 327 €	
Produit fiscal après correction	4 601 323 €		4 943 319 €		5 159 711 €	
			+ 341 996 €		+ 216 392 €	

III. La section d'investissement

a. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par

exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b. Les dépenses de la section par chapitres :

DÉPENSES	2023	2024	Variation	
D'INVESTISSEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Dotations et fonds propres	39 464,50 €	21 842,57 €	- 17 621,93 €	- 44,65%
- Dépenses d'équipements	2 484 113,56 €	4 081 278,32 €	+ 1 597 164,76 €	+ 64,30%
- Subventions d'équipement	46 911,13 €	58 825,00 €	+ 11 913,87 €	+ 25,40%
- Emprunts et dettes assimilées	1 091 622,25 €	1 115 879,14 €	+ 24 256,89 €	+ 2,22%
- Autres immo. Financières	430,00 €	- €	- 430,00 €	Non sign.
<i>sous-total – DÉPENSES RÉELLES</i>	3 662 541,44 €	5 277 825,03 €	+ 1 615 283,59 €	+ 44,10%
- Opérations patrimoniales	52 160,50 €	449 797,39 €	+ 397 636,89 €	Non sign.
- Opérations de cessions	- €	250 763,80 €	+ 0,00 €	Non sign.
- Amort. des subventions	10 790,60 €	9 500,89 €	- 1 289,71 €	- 11,95%
<i>sous-total – DÉPENSES D'ORDRE</i>	62 951,10 €	710 062,08 €	+ 647 110,98 €	Non sign.
- Déficit d'investissement N-1	842 129,52 €	763 141,49 €	- 78 988,03 €	- 9,38%
- Reste à réaliser N-1	729 299,85 €	404 292,76 €	- 325 007,09 €	- 44,56%
TOTAL GÉNÉRAL	5 296 921,91 €	7 155 321,36 €	+ 1 858 399,45 €	+ 35,08%

Les principales dépenses d'équipement 2024 sont les suivantes :

- Les dépenses d'équipements comprennent l'acquisition de biens mobiliers, les études, et les travaux à hauteur de **4 081 278 €**. Ce poste est en augmentation de **+1 597 164,76 €** par rapport à 2023.

Les principaux travaux et acquisitions réalisés :

- Aménagement des espaces de la mairie : 2 474 303 €
- Installation de chauffage P3 : 166 381 €
- Travaux de toiture école J. Prévert : 135 468 €
- Aménagement de l'espace du square : 125 103 €
- Achat de matériels de propreté : 112 744 €
- Matériels de vidéosurveillance : 109 970 €
- Travaux de voirie et trottoirs : 84 568 €
- Travaux de remplacement de la verrière de l'Esplanade : 66 426 €
- Rénovation des cours de tennis au stade TETLOW : 65 709 €
- Travaux de toiture – Local ABISC : 52 261 €
- Travaux de toiture – Salle LECHAPTOIS : 43 306 €
- Pose d'une sonorisation en centre-ville : 39 622 €
- Pose de deux colombariums – cimetière sud : 31 574 €
- Pose d'un système anti-intrusion – Services techniques : 27 805 €

c. Les recettes de la section par chapitres :

RECETTES	2023	2024	Variation	
D'INVESTISSEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Excédent de fonct. Capit.	1 623 241,95 €	1 194 138,13 €	- 429 103,82 €	- 26,43%
- Emprunts et dettes	400 000,00 €	600 000,00 €	+ 200 000,00 €	+ 50,00%
- Dotations et fonds propres	567 487,72 €	382 938,69 €	- 184 549,03 €	- 32,52%
- Subventions	490 956,46 €	1 358 838,50 €	+ 867 882,04 €	+ 176,77%
- Dépôts et cautionnement reçus	75,00 €	- €	- 75,00 €	-
- Immobilisations	- €	101,20 €	+ 101,20 €	-
- Autres immo. Financières	- €	850,00 €	+ 850,00 €	-
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	3 081 761,13 €	3 536 866,52 €	+ 455 105,39 €	+ 14,77%
- Opérations patrimoniales	52 160,50 €	449 797,39 €	+ 397 636,89 €	+ 762,33%
- Amortissements et provisions	578 904,94 €	499 704,36 €	- 79 200,58 €	- 13,68%
- Opérations de cessions	91 654,00 €	402 637,80 €	+ 310 983,80 €	+ 339,30%
<i>sous-total - RECETTES D'ORDRE</i>	722 719,44 €	1 352 139,55 €	+ 629 420,11 €	+ 87,09%
- Reste à réaliser N-1	298 303,21 €	1 008 317,46 €	+ 710 014,25 €	+ 238,02%
TOTAL GÉNÉRAL	4 102 783,78 €	5 897 323,53 €	+ 1 794 539,75 €	+ 43,74%

Globalement, les recettes réelles d'investissement sont en augmentation de **14,77 %** notamment par la constatation d'un emprunt supérieur à 2023 de +600 000,00 € ; par un excédent de fonctionnement capitalisé constaté à l'affectation du résultat 2023 sur 2024 de -429 104 € ; ainsi que par la perception de subventions sur les projets d'investissements en augmentation de +867 882 €.

A noter que le F.C.T.V.A., calculé sur le niveau des dépenses d'investissement de l'exercice antérieur, inscrit dans le chapitre des dotations et fonds propres est en diminution de **173 684,75 €** par rapport à 2023.

IV. La dette

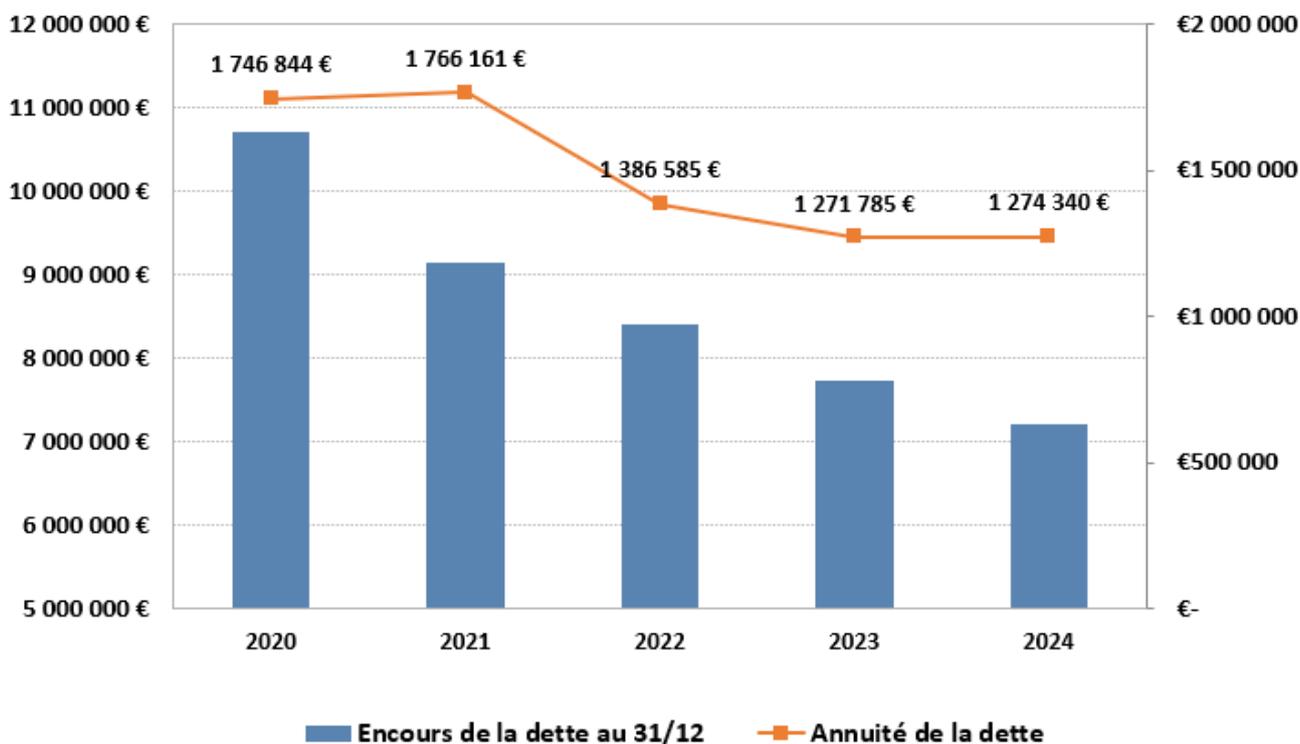
Au 31 décembre 2024, la dette de la Commune de Bolbec en cours de remboursement est composée de 19 lignes d'emprunt dont 18 contractés auprès d'établissements de crédits et 1 auprès de la Caisse des Allocations Familiales.

Cet encours qui s'élève à **7 210 884 euros** est décomposé ainsi :

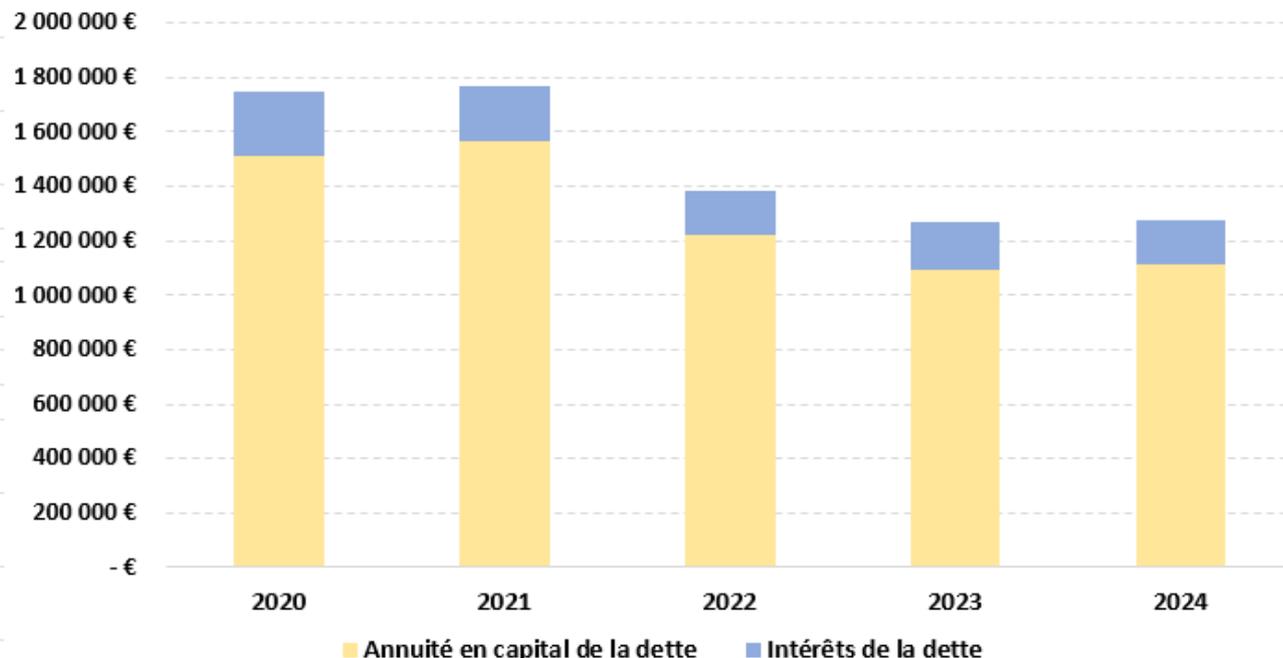
Type	Capital Restant Dû	Répartition en %
Fixe	6 146 068,05 €	85,23%
Variable	411 666,67 €	5,71%
Livret A	653 149,52 €	9,06%
ENSEMBLE DES RISQUES	7 210 884,24 €	100,00%

Depuis 2009, la charte de bonne conduite vise à classer les emprunts des collectivités selon leur risque financier en tenant compte de l'indice (de 1 à 5 – les indices de la zone euro sont considérés de risque minimum – risque 1) et de la structure des prêts (de A à E – plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué).

Au 31 décembre 2024, la totalité des emprunts de la Commune de Bolbec se situe selon la charte Geissler en 1A ce qui signifie qu'ils représentent un risque faible et limité pour les finances de la Ville.

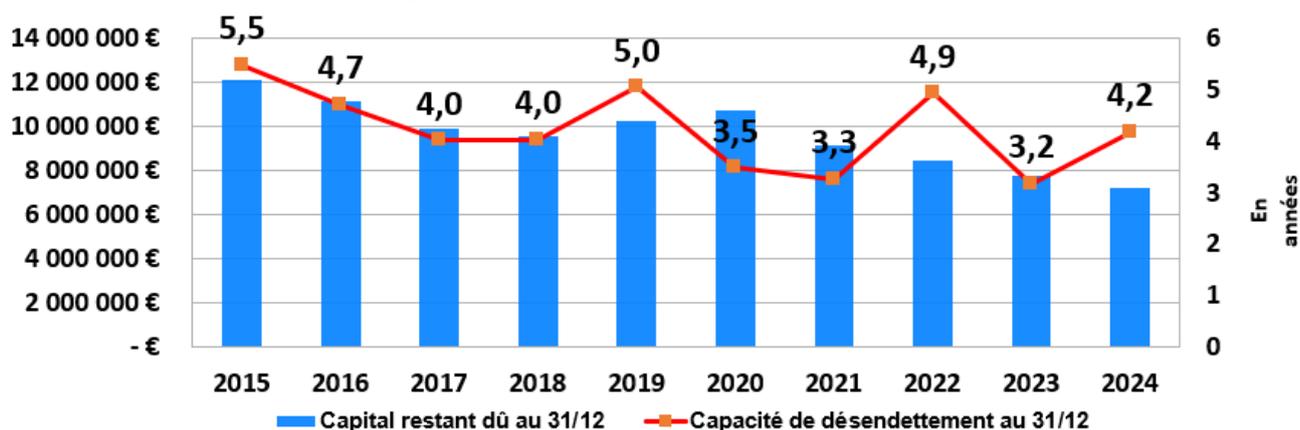


Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur la période considérée.

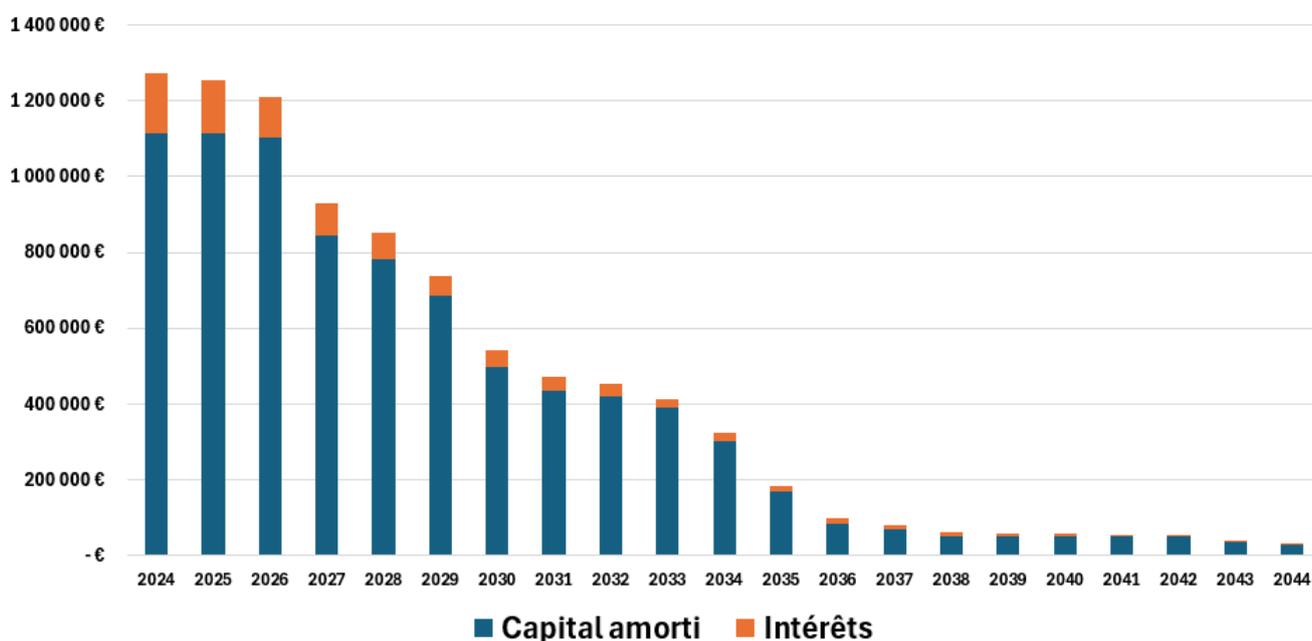


- **Le ratio de désendettement** détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser intégralement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

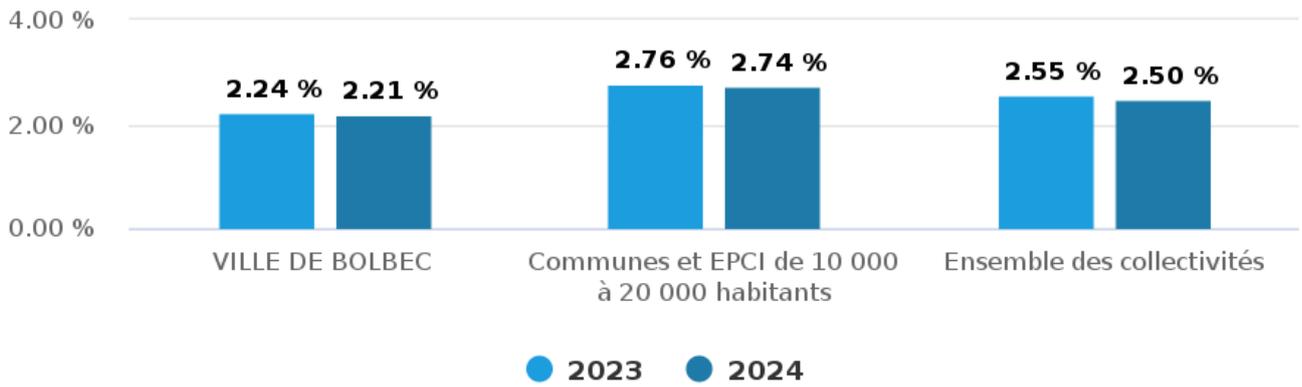
Capacité de désendettement



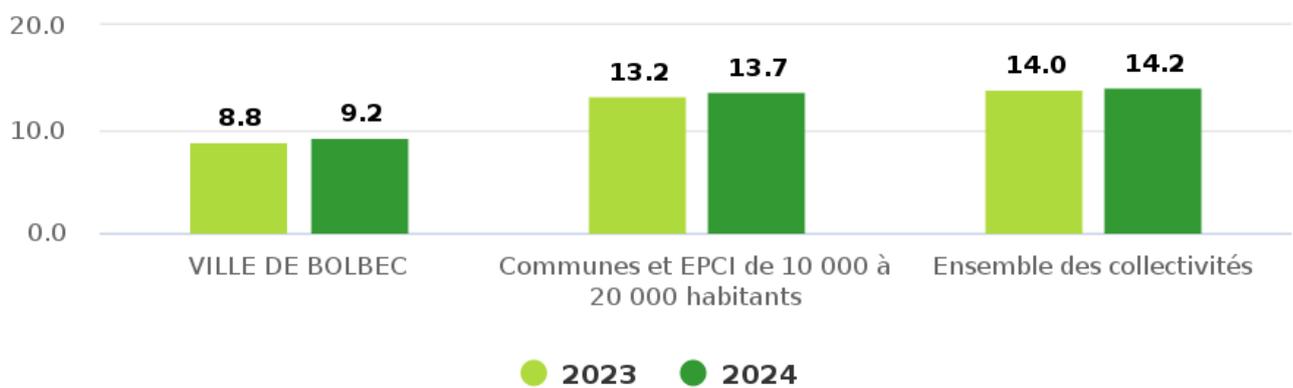
- Profil d'extinction :



- **Le taux moyen** de l'encours de la dette de la ville est inférieur à celui des communes de la strate de 10 000 à 20 000 habitants. Dans un contexte de crise, celui-ci s'est légèrement dégradé en 2022 du fait de l'évolution haussière des taux avec la réalisation d'un emprunt en décembre 2022. Toutefois, il est en deçà des taux du moment. (Calculer le taux moyen de la dette est un indicateur de performance, dans la mesure où il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché au moment de l'analyse).



- **La durée résiduelle moyenne** correspond au nombre d'années nécessaire au remboursement intégral de la dette.



LE BUDGET ANNEXE « LOCATIONS »

Ce budget retrace les opérations comptables liées :

- A l'exploitation du parking du Temple ;
- Aux locations de salles.

Il est principalement constitué des loyers des places de stationnement et des recettes liées aux locations de salles (réservations, vaisselle...). Il s'agit du poste « Autres produits de gestion ».

Les dépenses de ce budget sont constituées principalement par des coûts de fluides, d'entretien et de remplacement de vaisselle.

I. Le résultat 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXÉCUTION
Réalisés	41 341,39 €	97 404,96 €	+ 56 063,57 €
Excédent reporté de 2023		359 658,46 €	+ 359 658,46 €
TOTAL	41 341,39 €	457 063,42 €	+ 415 722,03 €
			EXCÉDENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

SANS LES RESTES A RÉALISER	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXÉCUTION
Réalisés	16 820,96 €	7 495,14 €	- 9 325,82 €
Affectation de 2023		- €	+ 0,00 €
Excédent reporté de 2023		981,93 €	+ 981,93 €
TOTAL	16 820,96 €	8 477,07 €	- 8 343,89 €
AVEC LES RESTES A REALISER	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXECUTION
Reports	42 456,93 €	- €	- 42 456,93 €
TOTAL	59 277,89 €	8 477,07 €	- 50 800,82 €
			DEFICIT

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

	MONTANT
Excédent de la section de fonctionnement	+ 415 722,03 €
Excédent de la section d'investissement	- 50 800,82 €
RÉSULTAT CUMULÉ	+ 364 921,21 €
	EXCÉDENT

II. La section de fonctionnement

RECETTES	2023	2024	Variation	
DE FONCTIONNEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Autres produits de gestion	90 821,44 €	97 123,75 €	+ 6 302,31 €	+ 6,94%
- Produits exceptionnels	- €	281,21 €	+ 281,21 €	Non sign.
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	<i>90 821,44 €</i>	<i>97 404,96 €</i>	<i>+ 6 583,52 €</i>	<i>+ 7,25%</i>
- Excédent de fonctionnement reporté N-1	304 340,15 €	359 658,46 €	+ 55 318,31 €	+ 18,18%
TOTAL GÉNÉRAL	395 161,59 €	457 063,42 €	+ 61 901,83 €	+ 15,66%

DÉPENSES	2023	2024	Variation	
DE FONCTIONNEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Charges à caractère général	26 075,19 €	33 939,11 €	+ 7 863,92 €	+ 30,16%
- Autres charges de gestion	883,32 €	918,49 €	+ 35,17 €	+ 3,98%
- Charges exceptionnelles	- €	83,33 €	+ 83,33 €	Non sign.
<i>sous-total - DÉPENSES RÉELLES</i>	<i>26 958,51 €</i>	<i>34 940,93 €</i>	<i>+ 7 982,42 €</i>	<i>+ 29,61%</i>
- Amortissements	8 544,62 €	6 400,46 €	- 2 144,16 €	- 25,09%
<i>sous-total - DÉPENSES D'ORDRE</i>	<i>8 544,62 €</i>	<i>6 400,46 €</i>	<i>- 2 144,16 €</i>	<i>- 25,09%</i>
TOTAL GÉNÉRAL	35 503,13 €	41 341,39 €	+ 5 838,26 €	+ 16,44%

III. La section d'investissement

RECETTES	2023	2024	Variation	
D'INVESTISSEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Excédent de fonct. Capit.	- €	- €	+ 0,00 €	-
- Dépôts et cautionnement reçus	1 571,86 €	1 094,68 €	- 477,18 €	- 30,36%
<i>sous-total - RECETTES RÉELLES</i>	<i>1 571,86 €</i>	<i>1 094,68 €</i>	<i>- 477,18 €</i>	<i>- 30,36%</i>
- Excédent d'investissement N-1	3 199,57 €	981,93 €	- 2 217,64 €	Non sign.
- Opérations patrimoniales	- €	- €	+ 0,00 €	-
- Amortissements	8 544,62 €	6 400,46 €	- 2 144,16 €	- 25,09%
<i>sous-total - RECETTES D'ORDRE</i>	<i>11 744,19 €</i>	<i>7 382,39 €</i>	<i>- 4 361,80 €</i>	<i>- 37,14%</i>
TOTAL GÉNÉRAL	13 316,05 €	8 477,07 €	- 4 838,98 €	- 36,34%

DÉPENSES	2023	2024	Variation	
D'INVESTISSEMENT	Montant	Montant	Montant	%
- Dépenses d'équipements	11 300,17 €	15 851,91 €	+ 4 551,74 €	+ 40,28%
- Remboursement de cautions	1 033,95 €	969,05 €	- 64,90 €	- 6,28%
<i>sous-total – DÉPENSES RÉELLES</i>	12 334,12 €	16 820,96 €	+ 4 486,84 €	+ 36,38%
- Déficit d'investissement N-1	- €	- €	+ 0,00 €	-
- Reste à réaliser N-1	- €	42 456,93 €	+ 42 456,93 €	Non sign.
TOTAL GÉNÉRAL	12 334,12 €	59 277,89 €	+ 46 943,77 €	+ 380,60%

LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT »

Ce budget retrace les opérations comptables liées à l'aménagement du lotissement situé route de Mirville.

Tous les travaux ont déjà été réalisés et les comptes « s'équilibreront » lorsque toutes les parcelles auront été vendues.

Aujourd'hui, il reste 4 terrains à vendre.

I. Le résultat 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXÉCUTION
Réalisés	- €	0,06 €	+ 0,06 €
Déficit reporté de 2023	73 177,89 €		- 73 177,89 €
TOTAL	73 177,89 €	0,06 €	- 73 177,83 €
			DÉFICIT

SECTION D'INVESTISSEMENT

SANS LES RESTES A RÉALISER	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXÉCUTION
Réalisés	- €	- €	+ 0,00 €
Affectation de 2023		- €	+ 0,00 €
Déficit reporté de 2023	61 355,28 €		- 61 355,28 €
TOTAL	61 355,28 €	- €	- 61 355,28 €
AVEC LES RESTES A REALISER	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT D'EXECUTION
Reports	- €	- €	+ 0,00 €
TOTAL	61 355,28 €	- €	- 61 355,28 €
			DÉFICIT

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

	MONTANT
Excédent de la section de fonctionnement	- 73 177,83 €
Déficit de la section d'investissement	- 61 355,28 €
RÉSULTAT CUMULÉ	- 134 533,11 €
	DÉFICIT

Fait à Bolbec le 19 juin 2025
Le Maire,
DORÉ Christophe